

6 février 1466 : prise de Granville par l'armée de Louis XI

“ En dit Vi^e jour de fevrier mil III^e LXV fut rendue la ditte place de Grantville au roy, qui avoit tenu contre le roy viron cinq semaines”

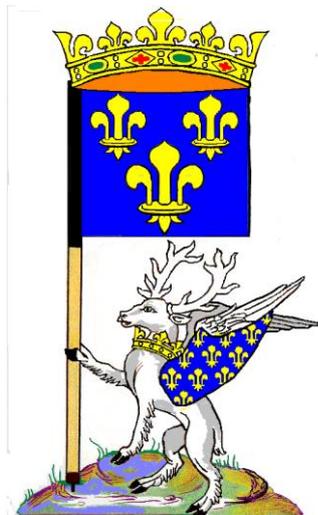
(Chronique du Mont-Saint-Michel)

L'année indiquée est 1465, mais c'est bien de l'an 1466 qu'il s'agit. En effet, au Moyen Âge, le premier jour de l'année dans le Royaume de France est le dimanche de Pâques (1^{er} dimanche qui suit la 1^{ère} pleine lune qui suit l'équinoxe de printemps). Cette manière de compter les années est appelée Cycle Pascal. Mais ce Cycle n'est pas universel et d'autres Cycles sont utilisés par d'autres pays et institutions, comme le Cycle de la Nativité (Jour de l'An le 25 décembre) de la chancellerie pontificale. Depuis le 16^{ème} siècle nous utilisons le Nouveau Cycle (1^{er} janvier) et les dates corrigées (entre le 1^{er} janvier et Pâques sont suivies des lettres **n.s.**

Mais pourquoi donc l'armée royale avait-elle mis le siège devant Granville pendant plus d'un mois et s'en était-elle emparée en ce froid 6 février de l'an de Grâce 1466 ?

La Ligue du Bien Public

A la mort du Roi de France Charles VII en 1461, dix ans après la fin de la Guerre de Cent Ans, le Royaume de France est dans un bien triste état. Les séquelles d'un siècle de conflit, de crises et de mortalités (Peste Noire) sont loin d'être effacées. Société et institutions sont bouleversées. Dès qu'il monte sur le trône de France, Louis XI veut réformer le fonctionnement de l'état en renforçant le pouvoir royal. Il se heurte à une coalition dite "Ligue du Bien Public" qui regroupe la plupart des grands féodaux et des anciens compagnons de Charles VII et de Jeanne d'Arc. Cette Ligue entend limiter les pouvoirs que s'adjuge le souverain et restaurer la structure féodale traditionnelle. Pour éliminer Louis XI, les conjurés veulent instaurer une régence qui serait confiée au jeune Duc de Berry Charles de France (1446-1472), frère cadet du Roi. Face aux exactions royales, la contestation gronde et le conflit armé semble inévitable.

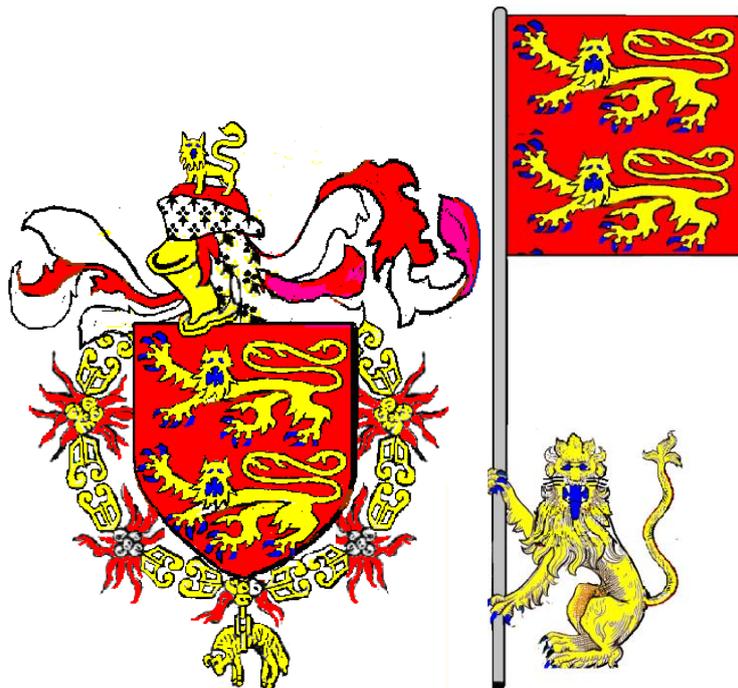


Bannière et devise (cerf colleté d'une couronne et ailé d'un semé de France) de Louis XI

La résurrection du Duché de Normandie

Conscient de la menace, Louis XI tente de détacher son frère de la Ligue. Par les traités de Saint-Maur et de Conflans d'octobre 1464, le Roi cède le Duché de Normandie à son jeune frère Charles, âgé de 18 ans. Le nouveau Duc prend possession de la Normandie par les lettres passées à Paris en octobre 1465, avec les Comtés de Mortain et de Longueville, ainsi que les Seigneuries de Saint-Sauveur-le-Vicomte en accroissement d'apanage.

Le Duché de Normandie avait été conquis et annexé à la Couronne de France par Philippe II Auguste en 1204-1205. Depuis cette époque, le titre de Duc de Normandie avait été concédé à quelques Princes du Sang mais sans que le Duché lui-même soit rétabli. Les traités de 1465 prévoient que le nouveau Duché soit autonome, avec sa monnaie, ses institutions particulières et l'abandon, au profit du nouveau Duc, de plusieurs prérogatives régaliennes. Les villes du Duché encore tenues par les hommes du Roi doivent faire l'objet d'une longue et coûteuse procédure de recouvrement et mise en possession.

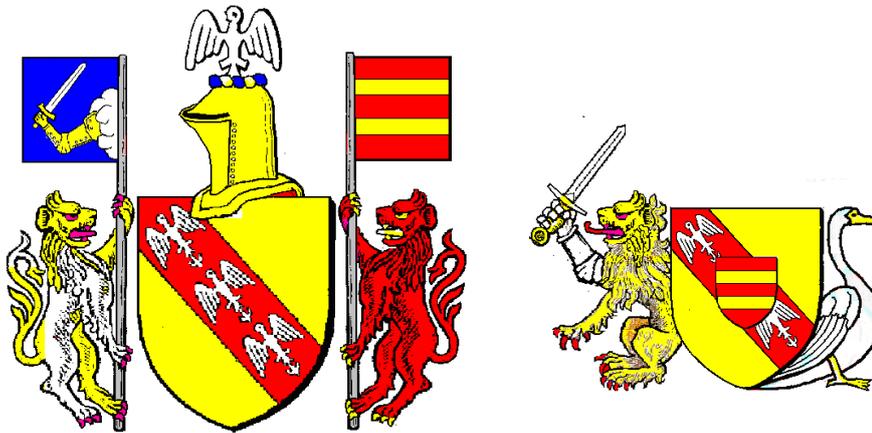


Armes de Charles de France, Duc de Berry,
Duc de Normandie et Chevalier de la Toison d'Or

Granville, cité ducale

A Granville, l'annonce de la résurrection de la Normandie ducale est accueillie avec un vigoureux enthousiasme. Avant même que les commissaires chargés de mettre en place l'administration ducale soit parvenus dans leur cité, les Granvillais chassent les hommes du Roi et pavoisent. Le Capitaine de la ville et château de Granville, le Comte d'Harcourt et d'Aumale Jean de LORRAINE, qui avaient été nommé par Charles VII de 1442 à 1446 et depuis 1450, garde cette charge et est promu Maréchal du Duché. Le Roi doit un lourd arriéré de solde aux 50 lances de Petite Ordonnance, et

aux 20 hommes d'armes et 21 archers de Grande Ordonnance formant la garnison. Les gages sont immédiatement payés par les agents du Duc qui s'affirme ainsi comme le nouveau maître d'une garnison qui ne s'est pas opposée à l'expulsion, assez rude, des partisans du Roi de France. L'arriéré de solde qui leur est versé se monte à la somme de 4.484 livres tournois. (Paris, BNF ms. fr. 6973, ff.15-21; *ibid.* ms. fr. 21477, ff.8-20; *ibid.* ms. lat. 5696; *ibid.* Pièces Originales du Cabinet des Titres, vol. 155, dossier 3216, n°10; *ibid.* Coll. Clairambault vol. 221, f°143).



Armes de Jean de LORRAINE

La cité arbore la bannière de Normandie à côté de celle de son Capitaine Jean de LORRAINE. Cette bannière, bleue au dextrochère armé brandissant une épée et issant d'une nuée, est la devise (nous dirions aujourd'hui le logo) des Ducs de Lorraine et figure sur leurs monnaies jusqu'au 18^{ème} siècle. Cette bannière de Lorraine devient *de facto* l'emblème de la ville et forme, encore de nos jours, l'essentiel des armoiries municipales de Granville.

La Guerre du Bien Public

La manœuvre de Louis XI échoue car la Ligue du Bien Public se durcit et se tourne vers l'affrontement armé. Les forces militaires de la coalition sont placées sous le commandement d'André de LAVAL-LOHEAC, Maréchal de France puis Amiral et de nouveau Maréchal, qui s'était emparé plusieurs fois de Granville et de son château avant la fondation de la Haute-Ville. Il épouse en secondes noces la veuve de Prigent de COËTIVY, Amiral de France mort au siège de Cherbourg en 1450 alors qu'il était Capitaine de Granville depuis 1447.

L'indécise bataille de Montlhéry (16 juillet 1465), qui devait être décisive mais où il n'y a ni vainqueur ni vaincu, l'égalité des forces est évidente. Ne pouvant pas vaincre ses adversaires par les armes, Louis XI est contraint de négocier. Il en profite pour semer la discorde dans la Ligue du Bien Public en réveillant les jalousies personnelles et, par une intense diplomatie secrète, suscite revirements d'alliances et même révoltes dans les domaines de ses adversaires ... avant de les battre l'un après l'autre.

La conquête du Duché de Normandie et le siège de Granville

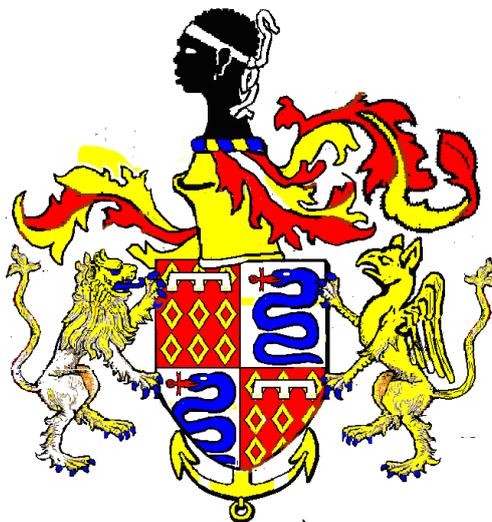
A l'est le Duc de Bourgogne Charles le Téméraire est occupé à lutter contre la révolte de ses vassaux de Flandre, tandis qu'à l'ouest le Duc de Bretagne, inquiet de la renaissance de la Normandie, fait alliance avec le Roi. Entre ces deux pôles stratégiques, le Duché de Normandie n'est pas encore réellement constitué, retardé par les procédures mises en place par les hommes du Roi pour la passation du pouvoir.

Très rapidement, avant que la Normandie puisse mobiliser ses forces, une armée bretonne envahit le Cotentin tandis que, venant d'Ile-de-France, l'armée royale pénètre en Normandie. Dans le même temps, les campagnes sont excitées contre les villes : les "petites gens" n'ont pas oublié qu'en novembre et décembre 1434, le Maréchal de Laval-Lohéac avait failli à sa promesse, en échange d'une aide sur Granville, d'intervenir aux côtés des Communes de Normandie révoltées contre les Anglais, ce qui a facilité l'écrasement de Communes à la bataille de Saint-Sever.

Granville et sa garnison sont un obstacle pour la conquête de l'ouest du Duché de Normandie. Pendant tout le mois de janvier et la première semaine de février 1466 n.s., Granville, qui tient pour son Duc Charles est assiégée par l'armée conduite par Jean de Rohan-Montauban, Maréchal de Bretagne, Amiral de France et, depuis 1450, Bailli de Cotentin. Cette armée se compose de la levée du ban et de l'arrière-ban, des Francs-Archers du Bailliage, des arbalétriers de Valognes (conduits par Mathelin Le Vacher, Sergent à masse du Bailliage de Cotentin), et des Bandes des gens d'armes de Bretagne. "Et le Baillif de Costentin et les nobles et francs archiers du Bailli[age] de Costentin, alla mettre le siege devant la ditte place de Grantville [...] En dit Vie jour de fevrier mil IIIc LXV fut rendue la ditte place de Grantville au roy, qui avoit tenu contre le roy viron cinq sepmaines et fut celle de toute la duchié de Normandie qui fist derrainement obeissance au Roy (Paris BNF, ms. lat. 5696).



Bannière des bandes de Bretagne



Armes de Jean de ROHAN-MONTAUBAN

Le dernier lambeau de l'éphémère Duché de Normandie

Ainsi tombe le dernier bastion d'une Normandie ducale et autonome. Non, pas tout à fait le dernier...

En effet, les îles anglo-normandes, sont cédées en 1461 par la reine Marguerite d'Anjou, épouse de Henry VI d'Angleterre, à Pierre de BREZE, Comte de Maulévrier et Sénéchal de Normandie. Granville reprend alors son rôle de relais avec les îles, suspendu depuis 1442. Et les îles passent sous l'autorité du Duc Charles lors de la constitution du Duché de Normandie.

Jean de CARBONNEL, Gouverneur du château de Gorey (aujourd'hui Montorgueil) dans l'île de Jersey qu'il fortifie et dote d'artillerie, y maintient la présence ducale normande même après la suppression du Duché et ne rend la place aux troupes anglaise de Richard HARLISTON qu'après un long siège sans espoir qui dure de juillet à octobre 1468, soit deux ans et demi après la chute de Granville, dernière ville ducale de la Normandie continentale.

Après la bataille

Le siège de janvier-février 1466 est le plus long que subit jamais Granville et un événement majeur de son histoire. Mais c'est aussi un épisode totalement ignoré par ses historiens et ses habitants.

Après la chute de Granville, la région n'est pas totalement pacifiée, et les opérations militaires continuent jusqu'à l'automne 1467. Les derniers châteaux médiévaux du Pays de Granville sont alors démantelés, de même que les fortifications des villes et bourgs, y compris Granville dont plusieurs tours sont partiellement détruites par ordre du Roi.

Louis XI, qui se méfie de la cité rebelle, ne renouvelle pas les franchises de la Haute-Ville et y maintient une très forte garnison de 50 hommes d'armes et 100 archers tandis que deux Compagnies d'Ordonnance quadrillent l'arrière-pays.

Charles de France, dépossédé par Louis XI, échange son Duché de Normandie contre celui, bien contrôlé par les hommes du Roi, de Guyenne par le traité d'Amboise du 29 avril 1469. Les principaux partisans du Duc Charles se retrouvent auprès de lui en Guyenne, ou entrent au service de René d'Anjou, le "Bon Roi René", Roi de Jérusalem, Duc d'Anjou, Comte de Provence et prétendant au Duché de Lorraine, dont les liens avec Louis XI leur assurent l'impunité. C'est ainsi que Jean de Lorraine devient Sénéchal et Gouverneur d'Anjou. Cependant, il reste titulaire du capitonat de Granville jusqu'à sa mort en 1473. Sa bannière, malgré son absence, continue donc à flotter sur les murailles de Granville.

Louis XI fait, en grand apparat son entrée à Rouen et y préside solennellement à la destruction du sceau ducale. L'inaltérabilité de l'union de la

Normandie à la Couronne de France est proclamée et la province est morcelée entre plusieurs juridictions. Il faut attendre 550 ans après la prise de Granville pour voir renaître, en 2016, une identité administrative d'une Normandie enfin réunifiée.